

Image not found or type unknown



droit de visite et d'hébergement demi journée

Par **avocat**, le **11/01/2020** à **16:29**

Précise que dans l'intérêt de l'enfant, les parents doivent respecter les horaires prévus et faute d'avoir exercé ce droit dans la première demi journée pour le droit de visite et d'hébergement, sauf cas de force majeure, le père sera déchu de ce droit pour la période concernée. L'heur de la demi journée, est ce midi? Merci